



Commune de Labrousse
LE BOURG
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20220826-202230-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 26 août 2022

Délibération : N° 2022-30

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 26 Août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire LE BOURG 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 août 2022

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, THER Benoît; NOEL Géraud, Mmes CHASSAGNE Chrystel, Mme AMARAL Emmanuelle, TOURLAN Anne, Mme PUYBOUFFAT Delphine

Absent(s) :

Mme MALGOUZOU Nathalie, Mrs BRUEL Marcel

Secrétaire de séance : LAMOUREUX Nicolas,

REVISION LOYER Appartement n°3 de l'ancien Presbytère au 01/08/2022

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bail en date du 16/09/2021 consenti à Monsieur GONCALVES JEREMY pour la location de l'Appartement n°3 de l'ancien Presbytère prévoit la révision du loyer au 1 août 2022

Selon l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l' INSEE du 2nd trimestre 2021 au 2nd trimestre 2022 (Passe de 131.12 à 135.84)

Soit une augmentation de 3.60 %

Monsieur le maire propose donc une augmentation de 3.60 %.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire et porte le loyer mensuel de l'appartement n°3 de l'ancien Presbytère de **351.47 € à 364 € compter du 1er août 2022.**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 26 août 2022
Reçu en Préfecture
le 02 septembre 2022
Publié ou notifié
le 02 septembre 2022

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 août 2022

Le Maire

Gérard PRADAL




Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20220826-202230-DE